

# ROYALE \*2025\* FILEX

## La convention annuelle de la Société royale de philatélie du Canada

qui se tiendra au Plaza Universel  
5000, rue Sherbrooke Est, Montréal  
les 25 et 26 avril 2025

Organisé par la Fédération Québécoise de philatélie

### RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR EXPOSER UNE COLLECTION

Responsable des collections :

Responsable des collections: Richard Gratton  
Casier postal 202, Windsor, Québec, J1S 2L8  
filex2025@outlook.com

#### 1. ADMISSIBILITÉ

- L'exposition annuelle de la Société royale de philatélie du Canada s'adresse à tous les collectionneurs qui sont membres de la Société royale de philatélie du Canada. Elle s'adresse également à tous les collectionneurs qui sont non-résidents du Canada, à la condition qu'ils soient membres de la SRPC ou de l'association philatélique nationale de leur pays de résidence.
- Les demandes de participation doivent également satisfaire aux conditions d'inscription contenues dans le présent prospectus. L'ensemble de la collection exposée doit être la propriété de bonne foi de l'exposant. Si la collection a été achetée en bloc, elle doit appartenir à l'exposant depuis au moins deux ans. Elle doit aussi avoir été révisée en profondeur et préparée par l'exposant. La soumission d'une inscription est considérée comme une déclaration implicite de l'exposant à cet effet.

#### 2. INFORMATION SUR LA CLASSIFICATION DES COLLECTIONS

##### Classe nationale adulte

- Les Classes / Divisions Nationales ADULTES sont destinées aux collections qui remplissent l'un des critères suivants :
  - (a) La collection a reçu au moins une médaille d'argent lors d'une précédente exposition régionale ou locale, ou
  - (b) La collection est considérée par le comité d'exposition comme étant suffisamment avancée pour être inscrite dans cette classe/division, ou
  - (c) La collection, bien que nouvelle, est présentée par un collectionneur ayant fait ses preuves lors d'expositions nationales précédentes.

##### Classe jeunesse

- La classe jeunesse est destinée aux exposants qui n'ont pas encore atteint leur vingt-deuxième (22e) anniversaire au 1er janvier 2025. L'âge et la date de naissance de chaque exposant doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription officiel, car un groupe d'âge sera établi, et le jugement se fera en conséquence. Pour qu'une collection soit jugée selon les normes nationales, elle doit avoir obtenu au moins une médaille de bronze-argenté lors d'une exposition régionale ou locale antérieure.

##### Généralités:

- Un exposant peut inscrire plus d'une collection, y compris dans une même classe. Si le nombre de collections dépasse la capacité de l'exposition, le comité de l'exposition fera une sélection finale des collections acceptées à partir des formulaires d'inscription qu'il aura reçus et recherchera l'équilibre et l'équité dans son processus de sélection.

#### General Class / Classe générale

- a. Traditional philately / Philatélie traditionnelle*
- b. Postal History / Histoire postale*
- c. Aerophilately / Aérophilatélie*
- d. Astrophilately / Astrophilatélie*
- e. Postal Stationery / Entiers postaux*
- f. First Day Covers / Plis Premier Jour*
- g. Revenues / Fiscaux*
- h. Advertising, Patriotic & Event Covers / Plis patriotiques et Courriers événementiels*
- i. Maximaphily / Maximaphilie*
- j. Display / Expression libre.*
- k. Cinderella / Paraphilatélie*
- l. Thematic / Thématique*
- m. Picture Postcards / Cartes postales illustrées*
- n. Topical / Par sujet*
- o. Experimental / Expérimentale*
- p. Court of Honour, Non-competitive Classes / Cour d'honneur*
- q. One Frame Class / Classe « Un cadre »*
- r. Youth Class / Classe Jeunesse*

#### 3. INSCRIPTION

- Chaque collection doit être inscrite sur un formulaire d'inscription officiel dans sa classe et sa section appropriées. Le jury se réserve le droit de reclasser toute collection.
- Les soumissions électroniques sont fortement encouragées. Sinon, six copies de la page titre, six copies de la page du synopsis et une page du plan (le cas échéant) doivent être envoyées avec chaque formulaire d'inscription officiel dûment rempli. (Ces pages peuvent être modifiées ultérieurement si vous le souhaitez.)
- Aucune collection ne sera acceptée à moins que les frais d'inscription n'aient été payés en totalité au moment de la soumission du formulaire d'inscription (voir la section 5).
- Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de la Fédération Québécoise de Philatélie.
- Les formulaires d'inscription doivent nous parvenir au plus tard le 3 mars 2025.
- L'accusé de réception du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas une acceptation automatique de la collection. L'exposant sera informé de l'acceptation de sa (ses) collection(s).
- Le comité de l'exposition se réserve le droit de refuser toute collection, en tout ou en partie, sans donner de motif à ce refus. Lorsqu'une col-

lection est refusée ou réduite du nombre de cadres par le comité de l'exposition, les frais d'inscription correspondants seront remboursés.

- Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué si une collection acceptée n'est pas livrée avant 14 h le 24 avril 2025. Le montage des cadres se fera entre midi et 18 h. le jeudi 24 avril.

#### 4. PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

- Les collections seront présentées dans des cadres contenant 16 pages distribuées en quatre rangées de quatre pages (4x4). Chaque page ne doit pas dépasser 21.6 cm x 28 cm (8.5 po x 11 po).
- Les collections avec des pages plus grandes et /ou avec un nombre impair de pages peuvent être acceptées mais devront faire l'objet d'une autorisation spéciale préalable du comité de l'exposition.
- Toutes les collections doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur claire.
- Les pages doivent être placées dans des protège-feuilles transparents, fermés sur trois côtés et numérotés au verso dans un ordre séquentiel pour faciliter le montage de la collection par l'exposant ou le comité d'exposition.
- Les collections ne respectant pas ce qui précède ne pourront être exposées ou jugées.
- Le nom de l'exposant ne doit pas figurer au recto des pages, sauf sur les lettres exposées qui sont adressées à l'exposant.
- Les contrefaçons doivent être identifiées comme telles dans le texte. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification de la collection.
- Chaque collection nationale acceptée pour l'exposition (autre que la classe Un-cadre) se verra attribuer au moins deux (2) cadres et pas plus de dix (10) cadres.
- Le comité d'exposition se réserve le droit de réduire le nombre de cadres attribués par collection afin d'admettre un nombre maximum de collections qualifiées, en plus de placer les collections à son gré.
- Les collections de la classe jeunesse seront présentées dans le même type de cadres que les collections nationales. Chaque collection jeunesse acceptée se verra attribuer au moins un (1) cadre et, de façon générale, pas plus de cinq (5) cadres. Tous les autres règlements de l'exposition nationale s'appliqueront également à la classe jeunesse.

#### 5. COÛT D'INSCRIPTION (EN \$ CANADIENS)

- Classe adulte nationale : (2 cadres et plus) 30 \$ canadiens par cadre
- Classe adulte nationale Un-cadre : 40 \$ canadiens par collection
- Classe jeunesse : sans frais

#### 6. LIVRAISON DES COLLECTIONS PAR LA POSTE:

- Les collections doivent être envoyées en port-payé à:  
Richard Gratton  
Casier postal 202, Windsor, Québec J1S 2L8 Canada  
Veuillez lui faire parvenir le numéro de suivi de Postes Canada afin de vous assurer que le colis sera ramassé promptement au bureau de poste.
- Les collections envoyées par la poste doivent être reçues par le comité de l'exposition au plus tôt le 1er avril 2025 et au plus tard le 15 avril 2025, à moins que l'exposant ne prévoise d'apporter sa ou ses collection(s) au Plaza Universel
- En cas de remise en main propre, veuillez le mentionner sur le formulaire d'inscription.
- Les collections livrées en main propre doivent être reçues sur le site de l'exposition entre 13 h et 18 h le jeudi 24 avril 2025. Pour la livraison, les exposants pourront prendre d'autres dispositions avec les responsables des collections. Ces arrangements devront être conclus avant le 20 avril 2025. Toute collection reçue après l'heure limite pourra ne pas être installée dans les cadres ou pourra être jugée dans la classe non-compétitive.

#### 7. RETOUR DES COLLECTIONS

- L'exposition se terminera à 16 h le samedi 26 avril 2025. Pour des raisons de sécurité, aucune collection ou partie de collection ne pourra être démontée avant la clôture de l'exposition et tant que tous les visiteurs n'auront pas tous quitté l'espace d'exposition. Tout démontage des collections sera effectué par les bénévoles de l'exposition ou sous sa supervision directe (Prière de planifier vos déplacements et vos réservations en conséquence.)
- Les exposants ou leurs représentants peuvent être invités à présenter une preuve d'identité valide pour obtenir leur collection auprès du comité d'exposition au Plaza Universel après la clôture de l'exposition. Les collections non réclamées en personne seront retournées aux frais du propriétaire dès que possible après la clôture de l'exposition et de la manière indiquée par le propriétaire. Le prépaiement doit être joint. Des frais supplémentaires de 10 \$ canadiens doivent être inclus pour l'emballage et la manutention.
- Veuillez prévoir suffisamment de temps pour le traitement et le retour avant de vous informer en ce sens.

#### 8. ASSURANCE ET SÉCURITÉ

- Les propriétaires sont avisés que dans leur propre intérêt, ils doivent prendre des dispositions pour assurer leur(s) collection(s). Les collections seront reçues, conservées, exposées et retournées aux risques et périls du propriétaire. Le comité de l'exposition veillera à ce qu'une sécurité raisonnable soit fournie pour protéger les collections exposées, mais ne sera pas tenu responsable de toute perte ou de tout dommage.

#### 9. RESPONSABILITÉ

- Bien que toutes les collections qui nous seront confiées seront traitées avec soin et précaution, ni la Société royale de philatélie du Canada, ni la Fédération québécoise de philatélie, ni les membres du comité d'exposition et/ou les assistants bénévoles ou employés ne seront tenus responsables en cas de perte d'une collection ou de dommages de quelque nature et pour quelque raison que ce soit.

#### 10. JUGEMENT

- Le jury, composé d'au moins quatre (4) juges accrédités par la SRPC / FIP, sera sélectionné par le coordonnateur des juges de la SRPC, en consultation avec le responsable des collections. Le jury prendra des décisions, délibérera et se consultera conformément aux Règlements de la SRPC. Le jugement se fera selon les critères en vigueur du Manuel de jugement philatélique de l'APS.
- Les collections seront jugées selon les normes nationales. Tous les prix seront accordés en fonction des mérites jugés des collections, sans égard à la classe, à la division ou à la section.
- Les décisions prises par le jury sont finales et sans appel.

#### 11. RÉCOMPENSES

- Des médailles nationales SRPC seront décernées dans toutes les classes : Grand Or, Or, Grand Vermeil, Vermeil, Grand Argent, Argent, Bronze-argenté et Bronze.
- Aucune médaille et aucun ruban ne seront décernés si, de l'avis des juges, la collection ne le mérite pas. Un certificat de participation pourra toutefois être remis.
- Des prix spéciaux ou autres récompenses d'autres sociétés, y compris l'APS, l'ATA, la BNAPS et la PHSC, la SHPQ et l'AQEP pourront être décernés à la discrétion du jury.

#### 12. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

- Toutes les questions pouvant survenir concernant l'exposition et qui ne sont pas prévues par le Règlement du Prospectus (autres que les décisions du Jury) seront tranchées par le Comité de l'exposition à sa seule et absolue discrétion.